

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0838**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et maintenance pour instrumentation de marque Endress Hauser installée sur diverses usines de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0838**

objet : **Fourniture de pièces détachées et maintenance pour instrumentation de marque Endress Hauser installée sur diverses usines de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des fournitures de pièces détachées d'accessoires de montage, de reconditionnement, et de consommables et des prestations de maintenance pour instrumentation de marque Endress Hauser.

Ce marché permettrait l'achat de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, et de consommables destinés à la maintenance d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Endress Hauser installé sur les diverses usines de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le marché comporterait un engagement annuel de commande de 30 000 € HT minimum et 100 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la fourniture de pièces détachées et la maintenance pour instrumentation de marque Endress Hauser installée sur diverses usines de la Communauté urbaine.

2° - Les fournitures et prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, et de consommables destinés à la maintenance d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Endress Hauser et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et un montant annuel maximum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense annuelle correspondante, à hauteur de 30 000 € HT minimum et 100 000 € HT maximum, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 - sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.